

Les indicateurs de fréquence de traitement (IFT) : moyenne et 70^e percentile

Des IFT de référence sont utilisés dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE) et également dans le cadre du réseau DEPHY du plan Ecophyto pour permettre aux agriculteurs de comparer les IFT qu'ils obtiennent sur leurs exploitations à une référence.

L'IFT de référence par culture est alors défini par le 70^e percentile : 70 % des surfaces d'une zone ont un IFT inférieur ou égal à l'IFT de référence de cette zone.

70^e percentile de l'indicateur de fréquence de traitement en 2014 en France

	IFT Herbicide	IFT Hors herbicide sans traitement semences	IFT Hors herbicide avec traitement semences	IFT Total sans traitement semences	IFT Total avec traitement semences
Blé tendre	1,9	3,0	4,0	4,8	5,8
Blé dur	1,8	2,4	3,4	4,2	5,1
Orge	2,0	2,2	3,2	4,0	5,0
Triticale	1,7	1,0	1,9	2,6	3,5
Colza	2,1	4,4	5,4	6,5	7,4
Tournesol	1,7	1,0	2,0	2,3	3,3
Pois protéagineux	1,6	3,3	4,2	4,8	5,8
Maïs fourrage	1,7	0,0	1,0	1,8	2,7
Maïs grain	1,8	0,8	1,5	2,3	3,2
Betterave sucrière	3,0	2,0	3,0	4,8	5,8
Pomme de terre	2,4	18,9	19,6	21,0	21,7
Canne à sucre	3,6	1,0	1,0	4,4	4,4

Source : SSP - Agreste - Enquête Pratiques phytosanitaires en grandes cultures 2014